



COMMUNE D'AYENT

## Réponse au postulat PLR sur une éventuelle fusion de commune

En séance plénière du 22 mars 2018, le conseil général a accepté un postulat PLR demandant d'obtenir une position claire et formelle du conseil communal en relation à une éventuelle fusion des communes.

Le 23 février 2018, suite à une intervention d'un citoyen à l'assemblée primaire, la commune de Grimisuat en accord avec la Ville de Sion décide de commander une étude sur une fusion possible des deux communes. Un mandat est attribué au bureau Serec. Ce bureau a notamment été actif lors de la fusion des communes de Nax, Vernamiège et Mase pour former la commune de Mont-Noble.

Conformément à l'article 29 du règlement du conseil général du 21.04.2005, le CC doit présenter des propositions dans un délai de 12 mois.

Selon décision du Conseil communal du 12 avril 2018, il a été décidé à la majorité du Conseil que dans une première étape, Marco Aymon prendra contact avec les communes d'Arbaz et de Grimisuat afin d'évaluer le potentiel d'une fusion avec Ayent. A ce stade, le choix s'arrête sur les deux communes, car elles semblent géographiquement et économiquement les plus opportune.

Lors d'un contact oral, La Présidente de Grimisuat, Géraldine Marchand Balet a décliné entrer en matière d'une manière que ce soit avant le retour de l'étude.

La commune d'Arbaz, par son Président, me confirme que son sentiment et celui du Conseil d'Arbaz est de favoriser les collaborations, mais qu'à court terme, une fusion n'est pas à l'ordre du jour. Il confirme aussi qu'il est urgent d'attendre le rapport commandé par les communes de Sion et de Grimisuat. Ce rapport, si l'on a accès aux données, nous fournira des pistes utiles pour la suite du dossier. A noter qu'un courrier avec la demande officielle a été envoyé à la commune d'Arbaz, à ce jour, aucune réponse.

Le rapport Serec a été rendu en août 2018 et il confirmerait l'idée qu'une fusion des deux communes ferait du sens et s'avérerait assez logique. Sur ce, le Conseil de Grimisuat a souhaité mettre en place une commission citoyenne d'une trentaine de personnes de tous bords et de tous horizons. Cette commission présidée par Madame Chantal Balet a travaillé sur l'étude Serec et l'analyse et la perception de chacun. Il en est ressorti une synthèse des faits et sentiments couché dans un rapport. De ce rapport, rendu le 23 janvier 2019, il ressort clairement que cette commission citoyenne n'envisage absolument pas une fusion avec Ayent, en cause principale, le risque financier lié aux remontées mécaniques.

Lorsque j'ai pris langue avec le Président d'Icogne, il m'a simplement répondu que la population avait refusé la fusion avec les communes du Haut-Plateau. Vu les engagements qu'Icogne a

avec l'Association des Communes de Crans-Montana, imaginer une fusion avec Ayent est tout simplement utopique.

Le postulat bien qu'il soit censé et qu'il ait le mérite de déclencher un processus, arrive à un mauvais moment au vu des démarches entreprises par la commune de Grimisuat.

A ce stade, une étude approfondie commandée par la commune d'Ayent n'a pas été jugée judicieuse par le Conseil.

En ce qui concerne la possibilité d'une fusion avec la commune d'Arbaz, outre les éléments cités ci-dessus, les réactions de la population suite à la mise en application de la convention des écoles démontrent un certain repli "identitaire" d'une partie des citoyennes et citoyens d'Arbaz.

L'éventualité d'une fusion n'est pas enterrée, ni par les élus de Grimisuat, ni par ceux d'Arbaz, et il faut bien garder à l'esprit que l'ensemble de la population ne pourra jamais être entendue jusqu'à un vote final.

Ayent, le 10 juin 2019

**LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président  
Marco AYMON

Le Secrétaire  
Thierry FOLLONIER





## COMMUNE D'AYENT

### Administration communale

Rte d'Anzère 1  
CH-1966 Ayent  
T +41 (0)27 399 26 26  
F +41 (0)27 399 26 20  
info@ayernt.ch  
www.ayernt.ch

Au Conseil général  
de la Commune d'Ayent  
Rte d'Anzère 1  
1966 Ayent

N/réf. : MA/TF

Ayent, le 12 novembre 2019

### Postulat PLR sur les fusions de communes

Monsieur Le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En séance plénière du 13 juin 2019, le Conseil général refusait la réponse du Conseil communal relative au postulat PLR sur les fusions de communes.

Le 23 octobre dernier, une délégation du Conseil communal a rencontré M. Pierre-Yves Franzetti, président du Conseil général, Mme Marjorie Berthouzoz, secrétaire du Conseil général, et Mme Mélanie Follonier, Conseillère générale, représentante des postulants.

Compte tenu des discussions qui ont eu lieu, le Conseil communal, en séance du 07.11.2019 a décidé de maintenir sa position du mois de juin dernier.

Le Conseil communal reste ouvert pour apporter différentes précisions sur des demandes particulières et ciblées étant donné que lors de ladite séance, une étude n'est plus exigée.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

### LA COMMUNE D'AYENT

Le Président  
Marco AYMON

Le Secrétaire  
Thierry FOLLONIER

